



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

(70^e année des services télégraphique et téléphonique, 32^e année du service des radiocommunications)

1938

Organisation et personnel.

Services télégraphique et téléphonique. — Le Bureau de l'Union a subi une très lourde perte par la mort de son vice-directeur M. Boulanger, décédé le 6 décembre 1938.

Il ne s'est pas produit d'autres mutations dans l'état de notre personnel titularisé.

Les travaux consécutifs à la Conférence du Caire, et notamment la réédition de la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international nous ont contraints à engager, à différentes époques de l'année, quatre auxiliaires au total, dont deux du fait de la carence de deux grands offices dont les pays ne sont pas Parties au Règlement télégraphique et qui n'ont pu nous fournir dans la forme voulue les éléments nécessaires à la réédition de ladite nomenclature.

Service des radiocommunications. — La mutation suivante a été enregistrée le 1^{er} juillet 1938:

	Ancien grade	Nouveau grade
M. W. Borys . . .	aide de chancellerie de 1 ^{re} classe	commis de chancellerie de 1 ^{re} classe

En outre, MM. Th. Wettstein et Th. Reymond, employés comme auxiliaires pendant plusieurs années, ont été nommés, le premier commis de chancellerie de 2^e classe, le second aide de chancellerie de 1^{re} classe, avec effet au 1^{er} juillet 1938.

Enfin, ce service a occupé cinq auxiliaires, deux pendant une année, deux pendant 6 mois et le dernier pendant 5 mois.

Services communs. — M. J. Marillier, employé comme auxiliaire depuis 1933, a été titularisé au poste d'aide de chancellerie de 1^{re} classe, à partir du 1^{er} juillet 1938.

D'autre part, ces services ont dû faire appel à trois auxiliaires, l'un pendant 11 mois, l'autre pendant 6 mois, et le dernier pendant 1 mois.

Le personnel permanent et temporaire du Bureau se composait, à fin 1938, des fonctionnaires et employés suivants:

Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Personnel occupé par les deux divisions
1 secrétaire ¹⁾	1 vice-directeur	1 secrétaire-adjoint
2 secrétaires-adjoints	1 secrétaire	3 aides de 1 ^{re} classe
1 traducteur	1 secrétaire-adjoint	1 aide de 2 ^e classe
1 registrateur	1 chef de chancellerie	1 concierge
1 commis de 2 ^e classe	1 ingénieur de 1 ^{re} classe	3 aides temporaires
4 aides temporaires	2 secrétaires de chancellerie	
	2 commis de 1 ^{re} classe	
	3 commis de 2 ^e classe	
	3 aides de 1 ^{re} classe	
	2 aides temporaires	

En ce qui concerne les traitements, la réduction signalée dans notre rapport de gestion pour 1937 a été légèrement atténuée; en 1938 elle s'est élevée à 7 %. En outre, la pension accordée à nos deux fonctionnaires retraités a continué à subir une réduction analogue.

¹⁾ Fonctionnant, en outre, comme vice-directeur.

Le tableau ci-après indique les pays qui font partie de l'Union et, le cas échéant, dans quelle classe ils cotisent pour l'une ou l'autre division du Bureau et dans quelles conditions ils se sont engagés à appliquer la Convention et un ou plusieurs des Règlements y annexés.

1^o Convention et Règlements de Madrid, 1932.

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Services des radiocommunications	Signature S A Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature ¹⁾ S A Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S A Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ¹⁾ S A Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S A Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Afghanistan	VI	—	A	3. X. 1935								
Union de l'Afrique du Sud	I	I	S	30. V. 1935 ²⁰⁾	S	19. VI. 1935 ²⁰⁾	S	19. VI. 1935 ²⁰⁾	S	19. VI. 1935 ²⁰⁾	S	19. VI. 1935 ²⁰⁾
Albanie	V	—	A	6. V. 1935	A	6. V. 1935						
Allemagne	I	I	S	29. VI. 1934	S	15. VIII. 1934 ²⁰⁾	S	15. VIII. 1934	S	15. VIII. 1934 ²⁰⁾	S	15. VIII. 1934
Républ. Argentine ¹⁸⁾	I	I	S		S		S		S		S	
Fédération Austro-lyenne	I	I	S	20. III. 1934 ²⁰⁾	S	8. II. 1934 ²⁰⁾			S	8. II. 1934 ²⁰⁾	S	8. II. 1934 ²⁰⁾
Autriche ^{*)}	IV ²⁰⁾	VI ²⁰⁾	S ²⁰⁾	23. III. 1934 ²⁰⁾	S ²⁰⁾	14. III. 1934 ²⁰⁾	S ²⁰⁾	14. III. 1934 ²⁰⁾	S ²⁰⁾	14. III. 1934 ²⁰⁾	S ²⁰⁾	14. III. 1934 ²⁰⁾
Belgique	III	III	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 ²⁰⁾	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 ²⁰⁾	S	2. XII. 1933
Birmanie	VI	VI	A	15. IX. 1937	A	15. IX. 1937 ²⁰⁾	A	15. IX. 1937	A	15. IX. 1937	A	15. IX. 1937
Bolivie	VI	VI	S		S	26. II. 1934 ²⁰⁾	S		S	26. II. 1934	S	26. II. 1934
Brésil	I	I	S	21. I. 1938	S	29. XI. 1937 ²⁰⁾	S		S	29. XI. 1937 ²⁰⁾	S	29. XI. 1937
Bulgarie	V	V	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933
Canada	—	I	S	6. III. 1934					S	6. III. 1934		
Chili	IV	III	S		S		S		S		S	
Chine	I	I	S	5. VI. 1935 ²⁰⁾	S	5. VIII. 1935 ²⁰⁾			S	5. VIII. 1935 ²⁰⁾	S	5. VIII. 1935 ²⁰⁾
Etat de la Cité du Vatican	VI	VI	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ²⁰⁾	S	27. XII. 1933
République de Colombie	V	VI	S	7. XI. 1934	S	25. X. 1933 ²⁰⁾	S	25. X. 1933	S	25. X. 1933 ²⁰⁾	S	25. X. 1933
Colonies espagnoles	VI	VI ²⁰⁾	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 ²⁰⁾			A ²⁰⁾	27. VI. 1934 ²⁰⁾	A ²⁰⁾	27. VI. 1934 ²⁰⁾
Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français		¹⁸⁾	S						S		S	
Côte française des Somalis	VI				S							
Guyane française	VI				S							
Indochine française	IV				S							
Madagascar	V				S							
Nouvelle-Calédonie	VI				S							
Sénégal	V				S							
Colonies portugaises	¹⁹⁾	¹⁹⁾	S		S	9. III. 1938	S	9. III. 1938	S	9. III. 1938	S	9. III. 1938
Confédération suisse	IV	V	S	1. VIII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934
Congo belge	VI	VI	S	2. XII. 1933 ²⁰⁾	S	2. XII. 1933 ²⁰⁾	S	2. XII. 1933 ²⁰⁾	S	2. XII. 1933 ²⁰⁾	S	2. XII. 1933 ²⁰⁾
Costa-Rica	VI	VI	S		S		S		S		S	
Cuba	—	III	S	13. IV. 1938	S		S		S	18. II. 1938	S	18. II. 1938
Curaçao et Surinam	¹⁹⁾	¹⁹⁾	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ²⁰⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ²⁰⁾	S	16. XII. 1933
Cyrénaïque	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Danemark	IV	IV	S	6. II. 1934	S	12. II. 1934 ²⁰⁾	S	12. II. 1934	S	12. II. 1934 ²⁰⁾	S	12. II. 1934
Ville libre de Danzig	VI	VI	S	22. VIII. 1938	S	15. IX. 1938 ²⁰⁾	S	15. IX. 1938	S	15. IX. 1938 ²⁰⁾	S	15. IX. 1938
République Dominicaine	VI	V	S	6. XII. 1935	S	4. I. 1936 ²⁰⁾	S		S	4. I. 1936 ²⁰⁾	S	
Egypte	IV	IV	S	11. I. 1934	S	27. XII. 1933 ²⁰⁾	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ²⁰⁾	S	27. XII. 1933

^{*)} D'après une communication de l'Administration allemande, l'Autriche, par suite de son rattachement au Reich (13 mars 1938), n'est plus membre de l'Union internationale des télécommunications.

²⁰⁾ Jusqu'au 30 juin 1938.

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ²⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
République de El Salvador	VI	VI	S		S		S		S		S	
Equateur	VI	V	S		S		S		S		S	
Erythrée	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Espagne	II	II	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934 ^{a)}	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934 ^{a)}	S	27. VI. 1934
Estonie	V	V	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935 ^{a)}	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935 ^{a)}	A	19. I. 1935
Etats-Unis d'Amérique	—	¹⁷⁾	S	13. VI. 1934 ^{a)}					S	13. VI. 1934 ^{a)}		
Empire d'Ethiopie ..	VI	VI	S	14. XI. 1934	S	14. XI. 1934 ^{a)}			A	28. I. 1935		
Finlande	IV	IV	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933 ^{a)}	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933 ^{a)}	S	30. XII. 1933
France	I	I	S	5. V. 1938	S	8. III. 1938 ^{a)}	S	8. III. 1938	S	8. III. 1938 ^{a)}	S	8. III. 1938
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et del'Irlande du Nord	I	I	S	29. V. 1935	S	4. XI. 1935 ^{a)}	S	4. XI. 1935	S	4. XI. 1935 ^{a)}	S	4. XI. 1935
Terre-Neuve			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Aden			²⁰⁾	15. IX. 1937	²⁰⁾	15. IX. 1937 ^{a)}	²⁰⁾	15. IX. 1937	²⁰⁾	15. IX. 1937	²⁰⁾	15. IX. 1937
Bahama			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Barbade			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Basutoland			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat du Bechuanaland ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Bermudes			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Guyane britannique			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Honduras britannique			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat des îles britanniques de Salomon ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Ceylan	VI ¹⁸⁾	—	²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Chypre			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Îles et dépendances de Falkland ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Fidji			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Gambie (colonie et protectorat) ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Gibraltar			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Colonie des îles Gilbert et Ellice			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Côte d'Or (colonie Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britannique)			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Hongkong			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans)			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Kenya (colonie et protectorat) ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ^{a)}			²⁰⁾	5. IV. 1936 ^{a)}	²⁰⁾	5. IV. 1936

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphique et téléphonique	Services des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ²⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Iles sous le Vent (Antigua, Dominique, Montserrat, S. Christophe-Nieves, les îles Vierges) ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Malaya, à savoir: Straits Settlements et Etats malais fédérés de Perak, Selangor, Negri - Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les Etats malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei ..			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Malte			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Maurice			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat britannique)			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Etat du Bornéo du Nord			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Rhodesia du Nord			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat du Nyasaland			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Palestine			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
S. Hélène et Ascension			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Sarawak			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Seychelles			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Sierra-Leone (colonie et protectorat)			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat du Somaliland			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Swaziland			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Territoire de Tanganyika			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Tonga			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Transjordanie ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Trinité et Tobago			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat de l'Uganda			²⁰⁾	23. VIII. 1935	²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾			²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphique et téléphonique	Services des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Iles du Vent (Grenade, S. Lucie et S. Vincent) .			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Protectorat de Zanzibar			²⁰⁾	23. VIII. 1935					²⁰⁾	23. VIII. 1935 ²⁰⁾	²⁰⁾	23. VIII. 1935
Grèce	III	V	S		S	11. III. 1937	S	11. III. 1937	S	11. III. 1937	S	11. III. 1937
Guatemala	VI ¹²⁾	VI ¹²⁾	S		S		S		S		S	
République d'Haïti	V	V	A	3. VIII. 1935	A	3. VIII. 1935			A	3. VIII. 1935	A	3. VIII. 1935
République de Honduras	VI	VI	S		S		S		S		S	
Hongrie	IV	IV	S	10. VI. 1935	S	10. V. 1935	S	10. V. 1935	S	10. V. 1935 ⁹⁾	S	10. V. 1935
Iles italiennes de l'Egée	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Indes britanniques .	I	I	S	30. IV. 1934	S	14. IV. 1934 ⁸⁾	S	14. IV. 1934	S	14. IV. 1934 ⁸⁾	S	14. IV. 1934
Indes néerlandaises .	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933
Iran (voir sous Perse).												
Iraq	VI	VI										
Etat libre d'Irlande ³²⁾	V	V	S	15. II. 1935	S	18. IV. 1935 ³⁾	S	18. IV. 1935	S	18. IV. 1935 ³⁾	S	18. IV. 1935
Islande	VI	VI	S	9. III. 1934	S	4. XI. 1935 ³⁾	S	4. XI. 1935	S	4. XI. 1935 ³⁾	S	4. XI. 1935
Italie	I	I	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Japon, Chosen, Taiwan, Karafuto, le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	²¹⁾	²¹⁾	S	1. III. 1934	S	27. XII. 1933 ³⁾	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ³⁾	S	27. XII. 1933
Lettonie	V	V	S		S		S		S		S	
Libéria	—	VI	S						S		S	
Lithuanie	V	V	S		S		S		S		S	
Luxembourg	VI	VI ³⁰⁾	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934 ³⁾	S	9. VI. 1934	A	5. VII. 1938	A	5. VII. 1938
Maroc	IV	VI	S	23. II. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾
Mexique	VI	IV	S	19. X. 1935	S	27. XI. 1935 ³⁾	A	19. X. 1935	A	19. X. 1935 ³⁾	A	19. X. 1935
Nicaragua	—	VI	S ¹⁰⁾						S ¹⁰⁾			
Norvège	III	III	S	15. XII. 1937	S	5. XI. 1937	S	5. XI. 1937	S	18. III. 1938 ²¹⁾	S	18. III. 1938
Nouvelles-Hébrides ..			³⁷⁾	9. XII. 1938					³⁷⁾	31. XII. 1938	³⁷⁾	31. XII. 1938
Nouvelle-Zélande ...	IV	IV	S	5. III. 1934	S	9. VIII. 1934 ³⁾			S	9. VIII. 1934 ³⁾	S	9. VIII. 1934
République de Panama	VI	VI	S	29. III. 1935	S		S		S	27. IV. 1935	S	27. IV. 1935
Paraguay	VI	VI	A		A				A			
Pays-Bas	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933
Pérou	V	V	S		S		S		S		S	
Perse ²⁰⁾	VI ³⁾	VI ³⁾	S	20. VII. 1934	S	20. VII. 1934			A	7. I. 1935	A	7. I. 1935
Pologne	II ³²⁾	V ³⁰⁾	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934 ³⁾	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934 ³⁾	S	31. V. 1934
Portugal	V	III	S		S	10. II. 1938	S	10. II. 1938	S	10. II. 1938	S	10. II. 1938
Rhodesia du Sud ...	VI	VI	A	23. VIII. 1935	A	23. VIII. 1935 ³⁾			A	23. VIII. 1935 ³⁾	A	23. VIII. 1935
Roumanie	III	V	S		S	16. II. 1938	S	16. II. 1938	S	16. II. 1938	S	16. II. 1938
Slam	V	IV										
Somalie italienne ..	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Suède	III	III	S	23. VI. 1937	S	24. V. 1937	S	24. V. 1937	S	24. V. 1937	S	24. V. 1937

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Service des radiocommunications	Signature S = A =	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature ¹⁾ S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature ¹⁾ S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾	Signature S = A =	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁰⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Syrie et Liban	¹⁴⁾	¹⁵⁾	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934 ¹⁶⁾	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934 ¹⁷⁾	S	22. I. 1934
S. Marin (République de)	—	VI										
Tchécoslovaquie ¹⁸⁾ ..	III ¹⁹⁾	IV	S	5. I. 1934	S	18. XII. 1933 ¹⁹⁾	S	18. XII. 1933	S	18. XII. 1933 ¹⁹⁾	S	18. XII. 1933
Tripolitaine	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Tunisie	V	V	S		S		S		S		S	
Turquie	III	III	S	1. XI. 1935	S	9. II. 1935 ¹⁹⁾	S	9. II. 1935	S	9. II. 1935 ¹⁹⁾	S	9. II. 1935
Union des Républiques Soviétiques Socialistes	I	I	S	15. VI. 1935	S	23. IV. 1935 ¹⁹⁾	S	23. IV. 1935	S	23. IV. 1935 ¹⁹⁾	S	23. IV. 1935
Uruguay	IV	IV	S	27. IV. 1936	S	13. VI. 1936 ¹⁹⁾	S	13. VI. 1936	S	13. VI. 1936 ¹⁹⁾	S	13. VI. 1936
Vénézuéla	V	IV	S	9. V. 1935	S	31. V. 1935 ¹⁹⁾	A	31. V. 1935	S	31. V. 1935 ¹⁹⁾	S	31. V. 1935
Yémen	VI	—	A	18. V. 1936	A	18. V. 1936						
Yougoslavie	III	V	S	28. VIII. 1934	S	7. XII. 1934 ¹⁹⁾	S	7. XII. 1934	S	7. XII. 1934 ¹⁹⁾	S	7. XII. 1934
Zone espagnole du protectorat du Maroc	VI	—	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 ¹⁹⁾						

¹⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement télégraphique, à l'exception de la Perse (actuellement dénommée Iran).

²⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement général des radiocommunications.

³⁾ Y compris le Protocole final.

⁴⁾ S'applique aussi aux Territoires de Ruanda-Urundi, unis administrativement à la colonie du Congo belge.

⁵⁾ Est également valable pour l'Alaska, Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, la Fédération des Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, ainsi que pour la Zone du Canal de Panama.

⁶⁾ Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radio-télégraphiques groenlandaises, la situation actuelle ne permet pas d'appliquer pour le Groenland les règles de l'article 81, § 1, d) (1) du Règlement télégraphique, concernant les délais fixés audit paragraphe.

⁷⁾ Dépôt effectué au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole du protectorat.

⁸⁾ Jusqu'au 30 juin 1938. III^e classe à partir du 1^{er} juillet 1938.

⁹⁾ Déclaration de l'Administration hongroise: « Les dispositions de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications se rapportant au service de radiodiffusion ne pourraient être agréées par la Hongrie que si l'on trouvait une solution transactionnelle dans la question de la distribution des fréquences répondant aux exigences du service national hongrois. »

¹⁰⁾ Le Gouvernement espagnol a reçu du Nicaragua, le 26 novembre 1936, la dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, par suite, du Règlement général des radiocommunications. Toutefois, par lettre du 16 novembre 1937, le ministère des affaires étrangères, à Managua, a fait connaître au Bureau de l'Union que le Gouvernement du Nicaragua a annulé sa dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, partant, du Règlement général des radiocommunications. Ce renseignement n'a pas encore été confirmé par le Gouvernement espagnol.

¹¹⁾ Angola: VI; colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique): VI; colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie: VI; Mozambique: VI.

¹²⁾ Provisoirement.

¹³⁾ Curaçao: VI; Surinam: VI.

¹⁴⁾ République Libanaise: VI; Etat de Syrie: VI.

¹⁵⁾ Afrique équatoriale française: VI; Afrique occidentale française (y compris le Sénégal): VI; Cameroun (territoires sous mandat français): VI; Côte française des Somalis: VI; Etablissements français de l'Océanie: VI; Guadeloupe: VI; Guyane française: VI; Indochine française: IV; Madagascar: V; Martinique: VI; Nouvelle-Calédonie: VI; Réunion: VI; S. Pierre et Miquelon: VI; Togo (territoire sous mandat français): VI.

¹⁶⁾ Afrique occidentale portugaise: VI; Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques: VI.

¹⁷⁾ Alaska: III; Etats-Unis d'Amérique: I; Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie: III; Philippines (Fédération): III; Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles: III; Zone du Canal de Panama: III.

¹⁸⁾ Un décret du 29 septembre 1934 a mis provisoirement en vigueur la Convention et les quatre Règlements y annexés.

¹⁹⁾ Territoires syro-libanais: VI.

²⁰⁾ Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention.

²¹⁾ Japon: I; Chosen: IV; Karafuto: VI; Iles des Mers du Sud sous mandat japonais: VI; Taiwan: VI; Territoire à bail du Kwantung: VI.

²²⁾ Cette indication ne se rapporte qu'aux Territoires espagnols du Golfe de Guinée.

²³⁾ La ratification comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

²⁴⁾ L'approbation comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

²⁵⁾ A l'occasion de la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et de l'approbation des Règlements y annexés, le Gouvernement national de la République de Chine a déclaré formellement qu'il ne reconnaît ni ne concède à aucune puissance étrangère ou à leurs nationaux le droit d'installer ou d'opérer, sans l'assentiment exprès du Gouvernement chinois, n'importe quel poste télégraphique ou radiotélégraphique dans les concessions, établissements, territoires à bail, quartiers des légations, zones des chemins de fer ou autres zones similaires, et rien en cette Convention et Règlements annexés concernant les concessions et autres zones spéciales mentionnées ci-dessus ne pourra être interprété, soit explicitement soit implicitement, d'une manière qui sera susceptible de porter atteinte d'une façon quelconque aux droits souverains de la Chine.

²⁶⁾ Depuis le 22 mars 1935, le nom officiel de ce pays est Iran.

²⁷⁾ L'approbation comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

²⁸⁾ La ratification comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

²⁹⁾ Article 5 de la Convention.

³⁰⁾ Depuis le 1^{er} juillet 1938.

³¹⁾ Voir la communication publiée à la première page de la notification n° 305 du B. U., du 1^{er} avril 1938.

³²⁾ Depuis le 29 décembre 1937, le nom officiel de ce pays est Irlande.

³³⁾ Jusqu'au 31 décembre 1938. I^{re} classe à partir du 1^{er} janvier 1939.

³⁴⁾ Jusqu'au 31 décembre 1938. III^e classe à partir du 1^{er} janvier 1939.

³⁵⁾ Jusqu'au 31 décembre 1938. IV^e classe à partir du 1^{er} janvier 1939.

³⁶⁾ Le nom actuel de l'Etat est République Tchéco-Slovaque.

³⁷⁾ Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et par le Gouvernement français, conformément au § 1 de l'article 5 de la Convention.

**Liste des exploitations privées qui ont officiellement adhéré
à la Convention internationale des télécommunications et à un ou à
plusieurs des Règlements de Madrid y annexés.**

(Les dates sont celles du dépôt de l'adhésion.)

Exploitation privée 1	Convention 2	Règlement télégraphique 3	Règlement téléphonique 4	Règlements des radiocommunications	
				Règlement général 5	Règlement additionnel 6
African Direct Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Cable and Wireless, Ltd. (anc. dénommée Imperial and International Communications, Ltd.)	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Compagnie des câbles sud-américains	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie française des câbles télégraphiques ...	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie générale de télégraphie sans fil	6. III. 1934	6. III. 1934 ²⁾			
Compagnie Radio-France .	6. III. 1934	6. III. 1934			
Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd. ⁴⁾	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Det Store Nordiske Telegrafsekskab	14. VIII. 1934	14. VIII. 1934		14. VIII. 1934	14. VIII. 1934
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft	3. IX. 1934	3. IX. 1934			
Direct Spanish Telegraph Company	30. IV. 1934	30. IV. 1934			
Direct West India Cable Company, Ltd. ⁴⁾	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Europe and Azores Telegraph Company, Ltd. ..	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd. ⁴⁾	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Indian Radio and Cable Communications Company, Ltd.	26. IV. 1935	26. IV. 1935 ²⁾	26. IV. 1935		
Italcable, compagnia italiana dei cavi telegrafici sottomarini	27. I. 1934	27. I. 1934 ¹⁾	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Overseas Communications of South Africa, Ltd. ..	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935
Pacific Cable Board	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Società Italo Radio	27. I. 1934	27. I. 1934 ¹⁾	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934

Exploitation privée 1	Convention 2	Règlement télégraphique 3	Règlement téléphonique 4	Règlements des radiocommunications	
				Règlement général 5	Règlement additionnel 6
Société anonyme belge de câbles télégraphiques ...	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934
Société Radio-Orient	6. III. 1934	6. III. 1934 ²⁾			
West African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Western Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West India and Panama Telegraph Company, Ltd. ⁴⁾	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934

¹⁾ Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par l'Italie et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

²⁾ Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par la France et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

³⁾ Y compris le Protocole final.

⁴⁾ D'après des renseignements que nous ont fait parvenir directement les offices intéressés, il y a lieu de biffer dans le tableau ci-dessus les indications se rapportant à « Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd », « Direct West India Cable Company, Ltd », « Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd », « West India and Panama Telegraph Company, Ltd », et d'y ajouter « Cable and Wireless (West Indies) Ltd (anciennement dénommée compagnies « Cuba Submarine », « Direct West India », « Halifax and Bermudas » et « West India and Panama ») ».

D'autre part, l'Administration britannique nous a fait connaître que les démarches nécessaires, par voie diplomatique, ont été entreprises auprès du Gouvernement espagnol pour régulariser la situation.

D'après les renseignements qui nous ont été adressés directement par les offices intéressés, l'Afghanistan a adhéré au Règlement télégraphique de Madrid, la Bolivie, les colonies portugaises, la Grèce, le Portugal et la Roumanie ont ratifié la Convention, l'Iraq et la Companhia portuguesa Radio Marconi ont adhéré à la Convention et aux quatre Règlements de Madrid, le Paraguay a adhéré à la Convention, au Règlement télégraphique et au Règlement général des radiocommunications de Madrid, la Companhia radiotelegraphica brasileira a adhéré à la Convention, au Règlement télégraphique, au Règlement général des radiocommunications et au Règlement additionnel des radiocommunications de Madrid. Pour le Nicaragua, voir page 6, note ¹⁰⁾.

Toutefois, les notifications réglementaires par voie diplomatique n'ont pas encore été portées à notre connaissance.

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir adhéré officiellement à la Convention internationale des télécommunications et au Règlement télégraphique de Madrid y annexé, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer d'une manière générale aux dispositions contenues dans ces derniers actes:

All America Cables and Radio, Inc.
Amazon Telegraph Company.
Commercial Cable Company.
Commercial Pacific Cable Company.
Mexican Telegraph Company.
Radio-Austria (Société anonyme).
Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
Transradio Española S. A.
Transradio Telecomunicaciones internacionales de la Nación Argentina, S. A.
Western Union Telegraph Company.

Au surplus le Bureau de l'Union se tient, directement ou indirectement, en relations avec la plupart des exploitations privées qui ne figurent dans aucun des groupes ci-dessus.

En somme, les règles posées par l'Union internationale des télécommunications sont presque universellement observées par les administrations, exploitations privées et organismes télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications du monde entier, auxquels le Bureau de l'Union prête ses services et desquels il s'efforce d'obtenir, pour l'information de tous, le plus de renseignements possible relatifs aux télécommunications internationales.

2^o Règlements du Caire, 1938.

Pays	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature ¹⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature ¹⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Afghanistan	A	3. II. 1939						
Union de l'Afrique du Sud, et territoire, sous mandat, de l'Afrique du Sud-Ouest	S		S		S		S	
Afrique orientale italienne	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Albanie	S		S					
Allemagne	S	17. XII. 1938 ³⁾	S	17. XII. 1938 ³⁾	S	17. XII. 1938 ³⁾	S	17. XII. 1938
République Argentine	S		S		S		S	
Fédération Australienne	S				S		S	
Belgique	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939
Birmanie	S		S		S		S	
Brésil	S				S		S	
Bulgarie	S	22. XI. 1938 ³⁾	S	22. XI. 1938 ³⁾	S	22. XI. 1938	S	22. XI. 1938
Canada					S			
Chili	S		S		S		S	
Chine	S				S		S	
Etat de la Cité du Vatican	S		S		S		S	
République de Colombie	S		S		S		S	
Colonies françaises	S				S		S	
Colonies portugaises	S		S		S		S	
Confédération suisse	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939
Congo belge et territoires sous mandat du Ruanda-Urundi ..	S		S		S		S	
Costa-Rica	S		S		S		S	
Cuba	S	⁴⁾	S	⁴⁾	S		S	
Curaçao et Surinam	S	17. II. 1939 ³⁾	S	17. II. 1939 ³⁾	S	17. II. 1939 ³⁾	S	17. II. 1939
Danemark	S	6. II. 1939 ³⁾	S	6. II. 1939	S	6. II. 1939	S	6. II. 1939
Ville libre de Danzig	S	7. I. 1939 ³⁾	S	7. I. 1939 ³⁾	S	7. I. 1939 ³⁾	S	7. I. 1939
Iles italiennes de l'Egée	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Egypte	S		S		S		S	
République de El Salvador	S		S		S		S	
Espagne	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939
Estonie	S	14. I. 1939 ³⁾	S	14. I. 1939 ³⁾	S	14. I. 1939 ³⁾	S	14. I. 1939
Etats-Unis d'Amérique					S			
Finlande	S	11. I. 1939 ³⁾	S	11. I. 1939 ³⁾	S		S	
France	S		S		S		S	
Royaume-Uni de la Grande-Bre- tagne et de l'Irlande du Nord	S		S		S		S	
Grèce	S		S		S		S	
Guatemala	S		S		S		S	
République de Honduras	S		S		S		S	
Hongrie	S		S		S		S	

Pays	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Indes britanniques	S		S		S		S	
Indes néerlandaises	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939
Iran	S				S		S	
Iraq	S		S		S		S	
Irlande	S		S		S		S	
Islande	S		S		S		S	
Italie	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Japon, Chosen, Taiwan, Kara- futo, le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938
Lettonie	S		S		S		S	
Liban	S		S		S		S	
Libye	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Lithuanie	S		S		S		S	
Luxembourg	S		S					
Maroc	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939
Nicaragua	S		S		S			
Norvège	S		S		S		S	
Nouvelle-Zélande	S	20. II. 1939			S	20. II. 1939	S	20. II. 1939
République de Panama	S		S		S		S	
Paraguay	S		S		S		S	
Pays-Bas	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938
Pérou	S		S		S		S	
Pologne	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938
Portugal	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939
Rhodesia du Sud	S		S		S		S	
Roumanie ⁴⁾	S		S		S		S	
Suède	S		S		S		S	
Syrie	S		S		S		S	
Tchécoslovaquie ⁵⁾	S	19. X. 1938 ³⁾	S	19. X. 1938 ³⁾	S	19. X. 1938	S	19. X. 1938
Tunisie	S		S		S		S	
Turquie	S		S		S		S	
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	S		S		S		S	
Uruguay	S		S		S		S	
Vénézuéla	S		S		S		S	
Yémen	A	5. XI. 1938						
Yougoslavie	S	30. I. 1939 ³⁾	S	30. I. 1939 ³⁾	S	30. I. 1939 ³⁾	S	30. I. 1939
Zone espagnole du protectorat du Maroc	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939

¹⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement correspondant.

²⁾ Article 5 de la Convention.

³⁾ Y compris le Protocole final.

⁴⁾ La République de Cuba n'est pas à même d'approuver ce Règlement (notification n° 323 du B. U.).

⁵⁾ Le nom actuel de l'Etat est République Tchéco-Slovaque.

⁶⁾ Quoique les formalités pour l'approbation des Règlements du Caire ne soient pas encore accomplies, l'Administration roumaine applique, depuis le 1^{er} janvier 1939, les dispositions de ces actes.

⁷⁾ Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radiotélégraphiques du Groenland, les règles de l'article 90, § 1 d), (1) du Règlement télégraphique concernant des cas de remboursement de taxes, par suite de délais, ne sont pas à appliquer dans les relations avec le Groenland.

Liste des exploitations privées qui ont officiellement pris l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires d'un ou de plusieurs des Règlements du Caire.

(Les dates sont celles du dépôt de l'adhésion.)

Exploitation privée 1	Règlement télégraphique 2	Règlement téléphonique 3	Règlements des radiocommunications	
			Règlement général 4	Règlement additionnel 5
African Direct Telegraph Company, Ltd. ...	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Cable and Wireless, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Cable and Wireless (West Indies), Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Compagnie des câbles sud-américains	20. I. 1939			
Compagnie française des câbles télégraphiques	20. I. 1939			
Compagnie générale de télégraphie sans fil ...	20. I. 1939			
Compagnie Radio-France	20. I. 1939			
Det Store Nordiske Telegraf-Selskab	13. II. 1939		13. II. 1939	13. II. 1939
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft .	30. XII. 1938			
Direct Spanish Telegraph Company, Ltd. ...	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern Telegraph Company (France), Ltd. .	20. I. 1939			
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern and South African Telegraph Com- pany, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Europe and Azores Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Italcable (Compagnia italiana dei cavi tele- grafici sottomarini)	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939
Italo Radio (Società italiana per i servizi radio- elettrici)	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939
Pacific Cable Board	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Société anonyme belge de câbles télégraphiques	27. XII. 1938	27. XII. 1938	27. XII. 1938	27. XII. 1938
Société Radio-Orient	20. I. 1939			
West African Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Western Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir pris officiellement l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires du Règlement télégraphique du Caire, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer, d'une manière générale, aux dispositions contenues dans cet acte:

Amazon Telegraph Company.
Commercial Cable Company.
Commercial Pacific Cable Company.
Mexican Telegraph Company.
Radio-Austria (Société anonyme).
Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
Telecomunicaciones internacionales de la Nación Argentina, Transradio S. A.
Western Union Telegraph Company.

Conférence télégraphique et téléphonique internationale et Conférence internationale des radiocommunications (Le Caire, 1938).

La XIV^e Conférence télégraphique (et téléphonique) internationale s'est réunie au Caire, du 1^{er} février au 4 avril 1938.

A son ordre du jour figurait notamment l'examen d'un millier de propositions touchant la révision du Règlement télégraphique et du Règlement téléphonique annexés à la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932.

Ont pris part à cette conférence, le soussigné, directeur du Bureau de l'Union, le secrétaire, M. Rusillon, en qualité de secrétaire général, MM. Auberson, Oulevey et Weber à qui ont été confiées les fonctions de secrétaires, et 3 aides de chancellerie. Le Bureau de l'Union a en outre fourni 3 interprètes: M. le prof. D^r Velleman, MM. Rabinovitch et Jacob.

La conférence a tenu 5 assemblées plénières, 3 assemblées plénières communes avec celles de la Conférence des radiocommunications, et 63 séances de commissions, sans compter de très nombreuses séances de sous-commissions et de comités. Ses résultats aboutirent à la signature, le 4 avril 1938, des quatre actes suivants: Règlement télégraphique avec son Protocole final, Règlement téléphonique avec son Protocole final.

La Conférence internationale des radiocommunications s'est réunie au Caire, du 1^{er} février au 8 avril 1938.

Elle a été saisie de 645 propositions relatives à la revision des Règlements des radiocommunications (Règlement général et Règlement additionnel) annexés à la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932.

Ont participé à cette conférence: le directeur du Bureau de l'Union, le vice-directeur, M. Schwill, en qualité de secrétaire général, MM. Egli, Studer, Meyer et Voutaz à qui ont été confiées les fonctions de secrétaires, et 4 aides de chancellerie. Le Bureau de l'Union avait, en outre, engagé 3 interprètes: M^{lle} Baumann, MM. Billot et Picard.

La conférence a tenu 4 assemblées plénières, 3 assemblées plénières communes avec celles de la Conférence télégraphique internationale, et 250 séances et réunions des chefs de délégations, de commissions, sous-commissions, sous-sous-commissions et comités. Ses résultats aboutirent à la signature, le 8 avril 1938, des actes suivants: Règlement général des radiocommunications avec son Protocole final, Règlement additionnel des radiocommunications, Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire.

Nous indiquons ailleurs quelle est la situation des pays et d'un certain nombre d'exploitations privées à l'égard des Règlements et Protocoles. En ce qui concerne le Protocole additionnel, les pays suivants l'ont signé: Allemagne, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican (Etat de la), Confédération suisse, Danemark, Danzig (Ville libre de), Egée (Iles italiennes de l'), Egypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liban, Libye, Lithuanie, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Syrie, Tchécoslovaquie *), Tunisie, Turquie, Union des Républiques Soviétistes Socialistes, Yougoslavie, Zone espagnole du protectorat du Maroc.

* * *

Les Conférences du Caire ont décidé que les prochaines réunions (Conférence télégraphique et téléphonique, d'une part, et Conférence des radiocommunications, d'autre part) seraient de caractère administratif et siégeraient simultanément à Rome, en 1942.

Au surplus, le Journal des télécommunications a rendu compte des autres décisions importantes de ces congrès.

Les Conférences du Caire ont confié de nouvelles tâches à notre office central, savoir:

les secrétariats administratifs du C. C. I. R. et du C. C. I. T.;

la publication du vocabulaire international des télécommunications, commun à la télégraphie, à la téléphonie et aux radiocommunications, en 8 langues;

l'organisation et l'exécution du service des traductions officielles en langue anglaise des documents préparatoires des conférences générales et des réunions du C. C. I. R. et du C. C. I. T., ainsi que des documents publiés pendant ces conférences et ces réunions;

le reclassement des dispositions du Règlement télégraphique et du Règlement général des radiocommunications.

L'établissement d'un avant-projet de vocabulaire des télécommunications a été activement poussé en 1938. De même, nous avons commencé les travaux d'organisation du service des traductions officielles en langue anglaise.

D'autre part, consécutivement aux Conférences du Caire, le Bureau de l'Union a publié ou réédité en 1938 les documents suivants:

Documents de la Conférence télégraphique et téléphonique internationale du Caire, 1938, en 2 tomes;

Règlement télégraphique international (revision du Caire 1938) et Protocole final;

Règlement téléphonique international (revision du Caire 1938) et Protocole final;

Tableau A, tableau B, tableau C (revisions du Caire 1938);

Tableau des télégrammes spéciaux (dispositions facultatives, 1^{re} série);

Documents de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire 1938, en 2 tomes;

Règlement général des radiocommunications (revision du Caire 1938), et Protocole final;

Règlement additionnel des radiocommunications (revision du Caire 1938);

Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire;

Tableau des radiotélégrammes spéciaux (dispositions facultatives, 1^{re} série).

*) Le nom de cet Etat est actuellement République Tchéco-Slovaque.

Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.).

Nous avons publié, ou transmis aux intéressés, les communications qui nous sont parvenues touchant le C. C. I. T.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, les administrations et les exploitations privées qui ont déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. T. et qui se sont engagées à contribuer aux frais communs de ses réunions, conformément à l'alinéa [845] du Règlement télégraphique international (Madrid, 1932), étaient les suivantes à fin 1938 :

Administrations et exploitations privées 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2	
Allemagne	19 août	1935
Belgique	27 juillet	1935
Danemark	21 août	1935
Espagne	14 juin	1935
Finlande	7 novembre	1935
France	1 ^{er} juin	1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	26 juillet	1935
Hongrie	22 mai	1936
Italie	19 juillet	1935
Japon	30 avril	1936
Luxembourg	1 ^{er} août	1935
Norvège	7 juillet	1936
Pays-Bas	7 août	1935
Pologne	3 juillet	1935
Portugal	18 novembre	1935
Suède	10 septembre	1935
Suisse	22 juillet	1935
Tchéco-Slovaquie	14 août	1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	16 octobre	1935
Cable and Wireless Limited	20 juin	1936 ¹⁾
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés ²⁾	10 août	1935 ¹⁾
Italcable, compagnia italiana dei cavi telegrafici sottomarini (représentant aussi la société Italo Radio)	26 mai	1936 ⁵⁾
Grande compagnie des télégraphes du Nord	12 février	1934
Radio-Austria, A. G.	19 octobre	1935 ²⁾

¹⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration française.

²⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration autrichienne.

³⁾ La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. T. : Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie française des câbles télégraphiques; Compagnie Radio-Maritime (notification n° 251).

⁴⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration britannique.

⁵⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration italienne.

En ce qui concerne la Société des Nations, nous rappelons la note publiée à ce sujet à la page 9 de notre rapport de gestion pour 1935.

Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).

Le Bureau de l'Union a été représenté par le soussigné à la XII^e assemblée plénière du C. C. I. F., qui s'est tenue au Caire les 4 et 5 février 1938.

Nous avons rendu compte dans le Journal des télécommunications de cette réunion, ainsi que de celle des commissions de rapporteurs techniques du C. C. I. F., qui s'est tenue à Oslo, en juin et juillet 1938.

Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

Nous avons publié, ou transmis aux intéressés, les communications qui nous sont parvenues concernant le C. C. I. R.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés, les administrations, les compagnies d'exploitation radioélectrique et les organismes internationaux qui ont déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. R. et qui se sont engagés à contribuer aux frais communs de ses réunions, conformément au § 2 de l'article 31 du Règlement général des radiocommunications (Madrid, 1932), étaient les suivants à fin 1938 :

Administrations, compagnies et organismes internationaux 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2
Allemagne	19 août 1935
Argentine (République)	10 septembre 1936
Belgique	27 juillet 1935
Cité du Vatican (Etat de la)	14 décembre 1935
Danemark	26 août 1935
Espagne	14 juin 1935
Finlande	7 novembre 1935
France	3 juin 1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	23 juillet 1935
Hongrie	18 avril 1936
Indes britanniques	20 avril 1936
Indes néerlandaises	23 septembre 1935
Italie	19 juillet 1935
Japon	30 avril 1936
Norvège	16 septembre 1935
Pays-Bas	6 août 1935
Pologne	28 janvier 1936
Portugal	16 novembre 1935
Roumanie	14 septembre 1936
Suède	10 septembre 1935
Suisse	22 juillet 1935
Tchéco-Slovaquie	14 août 1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	16 octobre 1935
American Telephone and Telegraph Company	22 février 1936
Association internationale des intérêts radio-maritimes	23 décembre 1935
Cable and Wireless, Limited	17 décembre 1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés *)	10 août 1935
Compañía internacional de Radio	24 août 1936
Dansk Radio Aktieselskab	16 septembre 1935
International Marine Radio Co.	23 décembre 1935
Marconi española, S. A.	20 janvier 1936
Marconi International Marine Communication Co., Ltd.	17 décembre 1935
Marconi's Wireless Telegraph Co., Ltd.	10 décembre 1935
Radio-Austria, A. G.	19 octobre 1935
Siemens Brothers and Co., Ltd.	7 avril 1936
Telecomunicaciones internacionales de la nación argentina, Transradio S. A.	24 août 1936
Transradio española, S. A.	24 décembre 1935
Comité international radio-maritime	12 février 1936
International Amateur Radio Union	25 octobre 1935
Union internationale de radiodiffusion	14 novembre 1935

Nous rappelons ici que certaines administrations ¹⁾ et compagnies d'exploitation radioélectrique ²⁾ avaient déclaré à l'Administration espagnole vouloir assister à la 4^e réunion du C. C. I. R. à Bucarest et contribuer aux frais de cette réunion. D'autres administrations ³⁾ et une compagnie ⁴⁾ n'avaient pas adressé de déclaration à Madrid, mais s'étaient fait représenter à Bucarest et avaient contribué aux frais de la réunion. Nous renvoyons, à ce sujet, au tome II des documents de la 4^e réunion du C. C. I. R.

En ce qui concerne la Société des Nations, nous rappelons la lettre dont le texte est reproduit à la page 11 du rapport de gestion du B. U. pour 1936.

*) La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. R.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie Radio-Maritime (notifications nos 251 et 254).

¹⁾ Etats-Unis d'Amérique; Yougoslavie.

²⁾ Compagnie Air-France; Compagnie de navigation Paquet; Mackay Radio and Telegraph Co., pour son groupe de sociétés (Mackay Radio and Telegraph Co., Radio Corporation of Porto Rico); National Association of Broadcasters; Radio Corporation of America, pour son groupe de sociétés (RCA Communications Incorporated, Radio-marine Corporation of America, National Broadcasting Company Incorporated).

³⁾ Bulgarie; Colonies portugaises; Irlande; Lithuanie.

⁴⁾ Columbia Broadcasting System, Inc.

Société des Nations.

Nous rappelons que, dans leur 2^e assemblée plénière commune, les Conférences du Caire ont pris la décision suivante touchant la représentation de la Société des Nations:

« Le service de la Société des Nations chargé du contrôle de la station Radio-Nations pourra se faire représenter, avec voix consultative, aux conférences internationales des télécommunications ainsi qu'aux réunions des comités consultatifs internationaux créés par ces conférences.

Les invitations destinées au service précité sont adressées et transmises au secrétaire général de la Société des Nations par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications.

La Société des Nations s'engage à contribuer aux frais communs des réunions des comités consultatifs internationaux dans les mêmes conditions que les exploitations privées et les organismes internationaux. »

Convention européenne de radiodiffusion (Lucerne, 1933).

Le Bureau de l'Union a servi d'intermédiaire aux administrations de la région européenne dans un certain nombre de questions concernant la radiodiffusion.

Les gouvernements qui ont ratifié la Convention de Lucerne sont les suivants: Allemagne, Autriche *), Belgique, Cité du Vatican (Etat de la), Danemark, Danzig (Ville libre de), Egypte, Espagne, Estonie, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Islande, Palestine (à l'exception de la Transjordanie), Roumanie, Suisse (Confédération), Tchéco-Slovaquie.

Conférence européenne de radiodiffusion (Montreux, 1939).

Conformément aux dispositions du Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, nous avons publié au mois de décembre 1938 le projet d'attribution des fréquences aux stations de radiodiffusion de la région européenne. Ce projet a été établi par l'Union internationale de radiodiffusion pour servir de base aux propositions qui devront être soumises à la Conférence européenne de radiodiffusion qui aura lieu à partir du 1^{er} mars 1939, à Montreux.

Arrangements régionaux relatifs aux radiocommunications.

Au cours de l'année 1938, le Bureau de l'Union a publié les arrangements régionaux suivants conclus à La Havane le 13 décembre 1937 (circulaire n° 437):

la **Convention interaméricaine des radiocommunications** signée par les délégués des pays suivants: Brésil, Canada, Chili, Colombie (République de), Cuba, Dominicaine (République), Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Haïti (République d'), Mexique, Nicaragua, Panama (République de), Pérou, Uruguay et Vénézuéla;

l'**Arrangement interaméricain des radiocommunications** signé par les délégués des mêmes pays que ci-dessus et par celui du Gouvernement de la République Argentine;

l'**Accord régional de radiodiffusion de l'Amérique du Nord** signé par les délégués des pays suivants: Canada, Cuba, Dominicaine (République), Etats-Unis d'Amérique, Haïti (République d') et Mexique.

Le Bureau de l'Union a en outre publié l'**Arrangement régional entre les administrations des pays riverains de la Mer du Nord ou de la Mer Baltique relatif au service radiotéléphonique des navires munis d'un poste de faible puissance opérant dans la Mer du Nord ou dans la Mer Baltique** (circulaire n° 461). Cet arrangement a été conclu à La Haye le 25 novembre 1938 entre les pays suivants: Allemagne, Belgique, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Lithuanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne et Suède.

Relations avec l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.), la Commission internationale de navigation aérienne (C. I. N. A.), la Conférence aéronautique internationale (C. A. I.), l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.) et d'autres organismes internationaux.

L'U. I. R. nous remet ses publications susceptibles d'intéresser les administrations, notamment les listes révisées des stations de radiodiffusion européennes, les rapports mensuels sur les mesures de fréquences effectuées par son centre de contrôle à Bruxelles et les bulletins mensuels donnant des renseignements sur la radiodiffusion. Le Bureau de l'Union s'est fait représenter à la réunion de l'U. I. R. (assemblée générale, conseil, commissions et groupes d'étude) qui s'est tenue à Ouchy du 20

*) D'après une communication de l'Administration allemande, l'Autriche, par suite de son rattachement au Reich (13 mars 1938), n'est plus partie à la Convention de Lucerne.

au 29 juin 1938, ainsi qu'à celle de Bruxelles du 7 au 19 novembre 1938 (conseil, commission technique et commission budgétaire). Nous avons régulièrement rendu compte de ces réunions dans le Journal des télécommunications.

La C. I. N. A. nous transmet ses bulletins hebdomadaires et ses bulletins officiels; ces derniers contiennent les comptes rendus de ses sessions et le texte des résolutions qu'elle a prises. Le Bureau de l'Union s'est fait représenter à la 3^e Conférence mondiale des experts radiotélégraphistes de l'aéronautique (C. M. E. R. A.) convoquée par la C. I. N. A. à Paris du 2 au 5 novembre 1938. Le Journal des télécommunications a également rendu compte de cette réunion.

La C. A. I. nous communique les résultats de ses délibérations par l'intermédiaire de l'Office aérien fédéral, à Berne.

L'O. M. I. collabore avec nous pour la publication de la section 4 (stations émettant des bulletins météorologiques réguliers) de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux.

Les renseignements importants que nous recevons des organismes susmentionnés sont portés à la connaissance des administrations. Il en est de même des informations qui nous parviennent d'autres organismes internationaux et qui concernent la technique et la réglementation de la t. s. f., la législation et la jurisprudence en matière de radiodiffusion et la bibliographie du domaine de l'application des ondes hertziennes.

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques.

Au cours de 1938, il a été publié, en ce qui concerne la 16^e édition de ce document: 7 annexes ordinaires, 1 annexe récapitulative et une annexe spéciale contenant la liste des bureaux de Tchécoslovaquie situés dans les territoires cédés en 1938 à l'Allemagne et à la Pologne.

La réédition de la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques est en cours. La sortie de presse de la 17^e édition dudit document est prévue pour le milieu de 1939.

Travaux ordinaires du Bureau de l'Union.

Correspondance. Le nombre des pièces enregistrées, échangées en 1938 par nos services télégraphique et téléphonique, a été de 3350. Le nombre des correspondances reçues et expédiées par notre service des radiocommunications a atteint le chiffre de 4625.

Le service commun des expéditions a effectué 66 790 envois et les frais d'affranchissement correspondants se sont élevés à 60 809,05 francs suisses. La correspondance traitée par ce service accuse un total de 6280 pièces.

Les correspondances de minime importance n'ont pas été inscrites et ne sont pas comprises dans les totaux précités. Les circulaires, les lettres-circulaires et les notifications ne sont comptées chacune que pour une unité.

Circulaires et lettres-circulaires. Les circulaires des services télégraphique et téléphonique, au nombre de 22 (du n° 1074 au n° 1095), ont traité les objets suivants:

Rapport de gestion pour 1937; compte de l'exercice 1937; statistique générale de la téléphonie, année 1936; statistique générale de la télégraphie, année 1936; Règlements télégraphique et téléphonique du Caire, 1938; dispositions facultatives du Règlement télégraphique du Caire, 1938; tableaux A, B et C; 17^e édition de la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international; documents de la Conférence télégraphique et téléphonique internationale du Caire, 1938; nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe; nomenclature des circuits téléphoniques internationaux; délais de transmission des télégrammes.

Les lettres-circulaires, au nombre de 9, se rapportaient aux objets suivants: Conférences du Caire; VI^e réunion du C. C. I. T., commissions de rapporteurs; cours international d'espéranto pour fonctionnaires des P. T. T.; publication officielle, en langue anglaise, des documents préparatoires de la VI^e réunion du C. C. I. T., à Lisbonne, en 1940.

Les circulaires du service des radiocommunications sont au nombre de 29 (du n° 433 au n° 461) et se rapportent aux sujet indiqués ci-après:

Compte de l'exercice 1937; rapport de gestion pour 1937; Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938 (application, publication et envoi des actes et des documents); réédition et envois de documents de service (nomenclatures des stations, listes, etc.); actes de la

1^{re} conférence interaméricaine de radiocommunications (La Havane, 1937); stations et licences d'amateur; statistique générale des radiocommunications, année 1937; arrangements régionaux, 1938 (Mer Baltique et Mer du Nord); réglementation concernant le service radioélectrique dans les ports, les eaux territoriales et les aérodromes; indication du nom d'une station de navire ne figurant pas dans la nomenclature; dispositions facultatives (tableau vert).

En outre, 34 lettres-circulaires ont été adressées, soit à l'ensemble des administrations, soit à certaines d'entre elles. Elles concernent les objets suivants: rapports et graphiques concernant les mesures de fréquences effectuées par le centre de contrôle de l'U. I. R. à Bruxelles; réunions de cette Union; Comité consultatif international des radiocommunications (avis, questions, codes, commissions de rapporteurs, etc.); Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938 (envoi de la reproduction des signatures, divers, etc.); cours international d'espéranto pour fonctionnaires des P. T. T.; Conférence européenne de radiodiffusion (projet d'attribution des fréquences, préparation de la conférence, réunion préparatoire de Bruxelles, envoi de documents); signal d'alarme dans le service des stations radiotéléphoniques; Conférence pour la revision d'arrangements régionaux, La Haye (convocation, projet, carte, texte de l'arrangement et remarques); interférences entre stations de radiocommunication; horaire de Curaçao Radio sur onde courte.

Notifications. Les notifications, au nombre de 105, comprennent 81 télégrammes-circulaires et 24 notifications imprimées (n^{os} 299—322) avec 14 annexes.

Les premiers se rapportent, pour la plupart, à des interruptions ou rétablissements de communications télégraphiques ou radiotélégraphiques internationales et à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou radiotélégraphique internationale ou à la suppression de restrictions; les autres ont pour objet de porter à la connaissance des administrations de l'Union les renseignements de diverses natures notifiés au Bureau de l'Union et dont suit l'énumération des plus importants: Conférences du Caire, 1938; adhésion aux actes de Madrid (1932) et du Caire (1938); ratification, approbation ou application des actes de Madrid (1932) et du Caire (1938); Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.); classification des gouvernements relativement aux frais communs du Bureau de l'Union; Conférence aéropostale européenne; Conférence de La Haye pour la revision des arrangements régionaux de la Mer du Nord et de la Baltique; Conférence européenne de radiodiffusion; Congrès postal de Buenos Aires, 1939; mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays; application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations, de compagnies exploitantes et d'organismes internationaux; télégrammes spéciaux, de presse, à tarif réduit; modifications aux tableaux de tarifs A, B, et C; tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; modifications à ces tarifs; ouverture de communications terrestres, sous-marines et radioélectriques; ouverture de bureaux télégraphiques, radioélectriques et de stations côtières; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; indicatifs d'appel; traduction anglaise et traduction espagnole des Règlements du Caire; taxes terrestres, intérieures et de bord; franchises télégraphique et téléphonique pour les délégués à des réunions internationales; liste des stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

Publications du Bureau de l'Union.

Documents des conférences.	Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence télégraphique de Londres, 1903	149
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908	17
Conférence télégraphique de Paris, 1925	313
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928	494
Conférence télégraphique de Madrid, 1932	300
Conférence télégraphique et téléphonique du Caire, 1938	269
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906	(épuisé)
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912	362
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927	505
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932	346
Conférence des radiocommunications du Caire, 1938	310
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929	574
Conférence européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933	120

Documents des comités.

Nombre
d'exemplaires
en magasin

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926) 392

Comité consultatif international télégraphique:

a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	(épuisé)
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (Berlin, 1926)	172
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	75
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Berlin, 1929)	55
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931)	66
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Berne, 1931)	65
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934)	40
h) Documents de la 4 ^e réunion du comité (Praha, 1934)	5
i) Avis émis par le comité (Varsovie, 1936)	172
j) Documents de la 5 ^e réunion du comité (Varsovie, 1936)	205

Comité consultatif international des radiocommunications:

a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	(épuisé)
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (La Haye, 1929)	371
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	309
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Copenhague, 1931)	294
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934)	218
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Lisbonne, 1934)	320
g) Avis émis par le comité (Bucarest, 1937)	185
h) Documents de la 4 ^e réunion du comité (Bucarest, 1937)	216

Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.

Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	424
Règlement télégraphique annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement	181
Règlement téléphonique annexé à la Convention internationale des télécommunications	(épuisé)
Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement; Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications et Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Madrid	*)
Règlement télégraphique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement	785
Règlement téléphonique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole final audit Règlement	315
Règlement général des radiocommunications (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications; Protocole final audit Règlement; Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938	1051
Tableau A des taxes du régime européen, 1 ^{re} édition (revision du Caire), 1938	113
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 1 ^{re} édition (revision du Caire), 1938	87
Tableau C, 1 ^{re} édition (revision du Caire), 1938	117

Toutes les modifications et adjonctions ont été publiées, généralement sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.

*) Le stock de ce document étant épuisé, nous avons procédé à une réimpression. Il reste 157 exemplaires de ce tirage spécial.

Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et compagnies privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1938 (Tableau rouge) .	298
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Tableau indiquant comment sont traités, par les divers administrations et par les exploitations privées, les radiotélégrammes en langage secret, les radiotélégrammes de presse, etc., dont l'acceptation est facultative aux termes des Règlements des radiocommunications (Tableau vert).	
Une édition en janvier 1938.	
Une autre édition en octobre 1938, sur la base des Règlements révisés au Caire	149
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), révisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
Texte français	144
Texte anglais	174
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	107

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales, 1935 (atlas)	71
Carte des voies de communication par t. s. f., 1927	349
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, juillet 1937	83
Carte des circuits internationaux d'Europe pour la transmission de la musique, 1937	37
Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique (4 ^e édition, 1938) . .	578

Nomenclatures et listes.

Télégraphie et téléphonie :

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 13 ^e édition, 1934 . .	195
Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes (télégraphie), édition 1934	375
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1936	75
Liste des voies de communication télégraphiques internationales, 1936	167

Radiocommunications :

Nomenclature des stations côtières et de navire (10 ^e édition, mars 1938, et 11 ^e édition, septembre 1938)	879
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise-allemande, comptait 650 pages pour la 10 ^e édition tirée à 18 200 exemplaires. La 11 ^e édition compte 694 pages et il en a été tiré 16 200 exemplaires. (11^e édition)	
Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (10 ^e édition, mai 1938, et 11 ^e édition, novembre 1938)	404
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, comptait 320 pages pour la 10 ^e édition dont il a été tiré 4500 exemplaires. La 11 ^e édition compte 334 pages et le tirage a été de 4600 exemplaires. (11^e édition)	

Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (7^e édition, mai 1938).

Ce document, publié en éditions distinctes française, anglaise et allemande, compte 328 pages.

Le texte français a été tiré à 4000 exemplaires	654
Le texte anglais a été tiré à 11 200 exemplaires	589
Le texte allemand a été tiré à 1650 exemplaires	30

La 7^e édition de ce document a été complétée, en 1938, par 2 suppléments récapitulatifs (n^{os} 1 et 2). Le dernier supplément comptait 27 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 2 suppléments ont fait l'objet de 37 pages d'impression. En outre, la 6^e édition de ce document (juillet 1936) a été complétée en 1933 par un supplément récapitulatif.

Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service) (5^e édition, février 1938).

Ce document compte 191 pages. Il en a été tiré 3500 exemplaires (épuisé)

La 5^e édition de ce document a été complétée en 1938 par 10 suppléments récapitulatifs. Le dernier supplément comptait 20 pages.

Nomenclature des stations de radiodiffusion (7^e édition, juin 1937).

Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 129 pages. Il en a été tiré 2500 exemplaires (épuisé)

La 7^e édition de ce document a été complétée, en 1938, par 1 supplément. Ce supplément à la 7^e édition comportait 23 pages d'états signalétiques. Les modifications et corrections correspondant à ce supplément ont fait l'objet de 14 pages d'impression.

Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations fixes, terrestres et mobiles (7^e édition, août 1937). La 7^e édition a été complétée, au cours de l'année 1938, par 9 suppléments.

La 8^e édition de ce document a été publiée en octobre 1938 et compte 259 pages. Il en a été tiré:

18 900 exemplaires du type A	1995
et 600 exemplaires du type B	164

La 8^e édition de ce document a été complétée, en 1938, par 1 supplément. Ce supplément comptait 8 pages.

Liste des fréquences (8^e édition, février 1938).

Ce document, réédité en 1938, compte 525 pages. Il en a été tiré 2300 exemplaires. (épuisé)

La 8^e édition de cette liste a été complétée, en 1938, par 10 suppléments dont 5 récapitulatifs.

Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications et échelle employée pour indiquer la force ou la lisibilité des signaux (tirage spécial des appendices 11 et 12 au Règlement général des radiocommunications, revision du Caire)

448

Tableau de répartition et d'emploi des bandes de fréquences (tirage spécial de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications, revision du Caire)

697

Statistiques.

Le Bureau de l'Union a publié, au cours de l'année 1938:

Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1936	170
Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1936	170
Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1937	170

Nous disposons aussi d'un certain nombre d'exemplaires des statistiques précitées relatives aux années précédentes, à l'exception de celles des années 1877, 1878, 1880 à 1883, 1890, 1892, 1893 et 1920 (télégraphie), 1892 à 1894, 1905 et 1918 (téléphonie), et de l'année 1909 (radiocommunications) qui sont épuisées.

Le Journal.

Avec l'année 1938, le « Journal des télécommunications » a achevé sa 5^e année d'existence, et sa 70^e si l'on prend en considération les soixante-cinq années de vie de ce périodique sous le titre de « Journal télégraphique ».

Le prix d'abonnement à cet organe, qui se compose de douze fascicules, est resté le même qu'en 1937, soit 10 francs suisses pour l'étranger et 9 francs pour la Suisse.

Le volume de 1938 comporte 376 pages, soit vingt-quatre de plus que l'année précédente.

Le Journal s'est efforcé de maintenir, au cours de l'année, son caractère d'actualité. On y trouve, dans le numéro de janvier, l'article coutumier passant en revue, pour l'exercice écoulé, les faits et événements touchant au domaine des télécommunications et à la grande famille que constitue l'Union.

En outre, des comptes rendus détaillés sur l'activité des unions, organismes et comités internationaux divers ont été régulièrement publiés.

Les Conférences internationales télégraphique, téléphonique et des radiocommunications du Caire, en 1938 ont fourni l'occasion de publier des comptes rendus circonstanciés sur les travaux qui y ont été effectués et sur les résultats qui en sont issus.

La matière d'appoint a été fournie par des articles divers se rapportant à la technique des télécommunications ou ressortissant au domaine administratif, à la législation, à la jurisprudence, etc.

La rubrique des échos et nouvelles a continué de renseigner le lecteur sur les manifestations les plus marquantes de la vie internationale des télécommunications.

D'ailleurs, les tables chronologique et analytique des matières, qui accompagnent le numéro de décembre, donnent un aperçu détaillé sur l'ensemble des matières traitées dans le Journal.

Le « Journal des télécommunications » a été tiré à 2300 exemplaires dont 120 de réserve.

Quant aux années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877) et le volume XXXVI (année 1912) sont épuisés; il existe, en revanche, un certain nombre des autres volumes.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Table alphabétique générale des matières contenues dans le « Journal télégraphique » de 1869 à 1910	348
Table alphabétique générale des matières contenues dans le « Journal télégraphique » de 1911 à 1930	447

Publications diverses.

L'Union télégraphique internationale (1865—1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantième de l'Union télégraphique internationale	146
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1 ^{er} avril 1911, contenus dans les différentes notifications . . .	37
Nouveau vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un appendice (1901)	(épuisé)
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'Administration chinoise)	587

Comptabilité.

Une revision de la comptabilité a été faite le 20 juillet 1938 par le Contrôle fédéral des finances. Elle a montré que les écritures étaient correctement tenues.

Services télégraphique et téléphonique.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1879.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1937, à la somme de	francs suisses	695 276, 85
Augmentation en 1938:	francs suisses	
Capitalisation des intérêts	25 580, 40	
Versement du Bureau de l'Union	220, 15	
		25 800, 55
Diminution en 1938:		721 077, 40
Pensions de MM. Vallotton, 1 ^{er} secrétaire, et Patocchi, secrétaire-adjoint, fonctionnaires retraités	19 680. —	
Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1938		701 397, 40
Ce fonds était placé comme il suit:		

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
3 %	Emprunt fédéral, 1903	38 000. —	100. —	38 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1926	3 000. —	100. —	3 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	52 000. —	100. —	52 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	70 000. —	100. —	70 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932/1933	65 000. —	100. —	65 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936	37 000. —	100. —	37 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1937	43 000. —	100. —	43 000. —
4½ %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1928	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	130 000. —	100. —	130 000. —
3 %	Canton de Berne, 1895	31 000. —	100. —	31 000. —
3 %	Canton de Fribourg, 1903	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Canton des Grisons, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Canton de Genève, 1937	32 000. —	100. —	32 000. —
4 %	Canton de St-Gall, 1931	13 000. —	100. —	13 000. —
3¾ %	Canton de Thurgovie, 1933	15 000. —	100. —	15 000. —
3½ %	Canton de Vaud, 1933	34 500. —	100. —	34 500. —
3¾ %	Canton du Valais, 1932	10 000. —	100. —	10 000. —
4 %	Ville de Thoune, 1932	10 000. —	100. —	10 000. —
3½ %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série 10, 1933	13 000. —	100. —	13 000. —
3¾ %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série 17, 1935	20 000. —	100. —	20 000. —
	Valeur des titres			676 500. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale (en compte courant, à 3 % actuellement)			24 897, 40
	Fortune au 31 décembre 1938			701 397, 40

Selon l'avis des services compétents, ce fonds est suffisant, à fin 1938, au point de vue actuariel.

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1938 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	francs suisses	francs suisses	francs suisses
des crédits se montant à	237 600. —	229 000. —	466 600. —
et évaluait les recettes à	45 100. —	6 000. —	51 100. —
Différence	192 500. —	223 000. —	415 500. —
Les dépenses se sont élevées à	231 651, 26	150 393, 64	382 044, 90
et les recettes ont atteint	48 253, 99	7 853, 91	56 107, 90
Différence à répartir à titre de parts contributives	183 397, 27 ¹⁾	142 539, 73 ²⁾	325 937. —

¹⁾ Somme équivalent, au 31 décembre 1938, à 130 069 francs-or.

²⁾ Somme équivalent, au 31 décembre 1938, à 101 092 francs-or.

(Services télégraphique et téléphonique [suite])

Cette somme de 325 937 francs suisses, divisée par 821, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1938, donne 397 francs suisses par unité, dont 223,40 francs suisses pour le service ordinaire et 173,60 francs suisses pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	12	25	300	397 francs suisses	francs suisses 9 925. —	francs suisses 119 100. —
II	2	20	40		7 940. —	15 880. —
III	11 ¹⁾	15	157 ½		5 955. —	62 527, 50
IV	12 ¹⁾	10	115		3 970. —	45 655. —
V	15	5	75		1 985. —	29 775. —
VI	45 ¹⁾	3	133 ½		1 191. —	52 999, 50
	97		821			325 937. —

¹⁾ Dont 1 administration pour 6 mois seulement.

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1938 s'élevait à 392 453,28 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1938.			
Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse et chèques postaux .	1 970, 75	Créditeurs	1 970, 75
Débiteurs à fin 1937 ^{*)} . . .	18 331, 98	Caisse d'Etat fédérale . .	392 453, 28
Débiteurs de l'année 1938 .	48 184, 30		
Parts contributives 1938:			
Service ordinaire	183 397, 27 ¹⁾		
» extraordinaire	142 539, 73 ²⁾		
	394 424, 03		394 424, 03

^{*)} Année 1935: comptes impayés par 2 administrations.

» 1936: » » » 2 » et 3 exploitations privées.
» 1937: » » » 15 » » 4 » »

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1938.			
	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire .	48 253, 99	Dépenses, service ordinaire .	231 431, 11
Vente de documents des conférences	7 853, 91	Versement au fonds de prévoyance	220, 15
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences	150 393, 64
Service ordinaire	183 397, 27 ¹⁾		
» extraordinaire	142 539, 73 ²⁾		
	382 044, 90		382 044, 90

¹⁾ Somme équivalent, au 31 décembre 1938, à 130 069 francs-or.

²⁾ Somme équivalent, au 31 décembre 1938, à 101 092 francs-or.

¹⁾ Effectivement 113 263,30 fr. s., dont 22 217,70 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — ²⁾ Effectivement 22 240,60 fr. s., dont 4 332,75 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — ³⁾ Effectivement 15 004,05 fr. s. dont 666,80 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — ⁴⁾ Dont 95,35 fr. s. à l'intérêt, perçus en application des dispositions de l'art. 1, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932. — ⁵⁾ Caisse d'Épargne de Madrid. — ⁶⁾ Disait 220,15 fr. versés, fond de payance pour arriérés au franc la part contributive. — ⁷⁾ Correspondant à 130 069 francs-or, au 31 décembre 1938. — ⁸⁾ Correspondant à 101 092 francs-or, au 31 décembre 1938. — ⁹⁾ Effectivement 125 352,50 fr. s., dont 6 974,70 fr. s. à charge du C. C. I. T. Lisbonne, 1940, et 5 868,90 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — ¹⁰⁾ Effectivement 22 677,30 fr. s., dont 1 046,20 fr. s. à charge du C. C. I. T. Lisbonne, 1940, et 830,35 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — ¹¹⁾ Effectivement 163 396,30 fr. s., compte tenu des notes a) et b). — ¹²⁾ Y compris une majoration de 15 % pour frais généraux, applicable à chaque document. — ¹³⁾ Correspondant à 149 858 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. Le crédit alloué par l'article 100 (1) du Règlement télégraphique (révision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, s'élève à 200 000 francs-or. — ¹⁴⁾ Correspondant à 4 964 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. — ¹⁵⁾ Plus 778,20 fr. s. de salaires comptabilisés sous rubr. I. 3. — ¹⁶⁾ Pour annuléneté de service.

Service des radiocommunications.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1912.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1937, à la somme de francs suisses
400 461, 70

Augmentation en 1938:

Capitalisation des intérêts	francs suisses 14 986, 35	
Versement du Bureau de l'Union	124 677, 90	
		139 664, 25

Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1938 540 125, 95

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
4½ %	Emprunt fédéral, 1926	23 000. —	100. —	23 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	64 000. —	100. —	64 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	5 000. —	100. —	5 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932/1933	35 000. —	100. —	35 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936	21 000. —	100. —	21 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1937	6 000. —	100. —	6 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	50 000. —	100. —	50 000. —
4 %	Canton de Genève, 1933	25 000. —	100. —	25 000. —
4 %	Canton de Genève, 1937	14 000. —	100. —	14 000. —
3¾ %	Canton de Thurgovie, 1933	35 000. —	100. —	35 000. —
3½ %	Canton de Vaud, 1933	5 000. —	100. —	5 000. —
3½ %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série 10, 1933	43 000. —	100. —	43 000. —
4 %	Lettres de gages des banques cantonales, série 10, 1935	20 000. —	100. —	20 000. —
4 %	Lettres de gages des banques cantonales, série 11, 1936	7 000. —	100. —	7 000. —
	Valeur des titres			368 000. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale (Provisoirement en compte courant à 3%)			172 125, 95
	Fortune au 31 décembre 1938			540 125, 95

A la fin de l'année 1937, le déficit mathématique du fonds de prévoyance était de 270 000 francs suisses environ. L'examen de la situation de ce fonds par l'office compétent du Gouvernement suisse a révélé un déficit de 345 000 francs suisses à fin 1938. Cette augmentation du déficit provient de titularisations et de promotions d'agents effectuées au cours de 1938.

A l'occasion de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire (1938), la nécessité de l'assainissement de ce fonds a fait l'objet de la décision suivante prise par la deuxième assemblée plénière du 1^{er} avril 1938 (page 72 du tome II des Documents):

« Le Gouvernement suisse est autorisé:

1^o à effectuer au fonds de prévoyance les versements nécessaires pour l'amortissement du déficit avant la prochaine Conférence, dans les limites du crédit de 200 000 francs-or alloué au service des radiocommunications du Bureau de l'Union;

2^o à effectuer, dans les mêmes limites, les versements annuels qui seraient nécessaires pour éviter tout nouveau déficit. »

En conséquence, le versement pour l'année 1938 a été fixé, dans les limites du crédit, à 124 677,90 francs suisses, et le déficit a été ramené, de ce fait, à 220 320 francs suisses en chiffre rond.

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1938 est le suivant:

	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	francs suisses	francs suisses	francs suisses
Le budget ouvrait au Bureau de l'Union			
des crédits se montant à	434 450. —	332 000. —	766 450. —
et évaluait les recettes à	244 050. —	6 000. —	250 050. —
Différence	190 400. —	326 000. —	516 400. —
Les dépenses se sont élevées à	582 358, 99	223 305, 04	805 664, 03
et les recettes ont atteint	302 762, 98	8 411, 05	311 174, 03
Différence à répartir à titre de parts contributives	279 596, 01 ¹⁾	214 893, 99 ²⁾	494 490. —

¹⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1938, à 198 295 francs-or.

²⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1938, à 152 407 francs-or.

(Service des radiocommunications [suite])

Cette somme de 494 490 francs suisses, divisée par 933, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1938, donne 530 francs suisses par unité, dont 299,65 francs suisses pour le service ordinaire et 230,35 francs suisses pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
					francs suisses	francs suisses
I	14	25	350	530 francs suisses	13 250.—	185 500.—
II	1	20	20		10 600.—	10 600.—
III	15 ¹⁾	15	217½		7 950.—	115 275.—
IV	12	10	120		5 300.—	63 600.—
V	16	5	80		2 650.—	42 400.—
VI	50 ²⁾	3	145½		1 590.—	77 115.—
	108		933			494 490 —

¹⁾ Dont 1 administration pour 6 mois seulement.

²⁾ Dont 3 administrations pour 6 mois seulement.

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1938 s'élevait à 754 011,27 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1938.			
Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse et chèques postaux .	3 768,34	Créditeurs	3 768,34
Débiteurs à fin 1937*) . .	33 526,13	Caisse d'Etat fédérale . .	754 011,27
Débiteurs de l'année 1938 .	225 995,14		
Parts contributives 1938:			
Service ordinaire	279 596,01 ¹⁾		
» extraordinaire	214 893,99 ²⁾		
	757 779,61		757 779,61

*) Année 1934: comptes impayés par 4 administrations.

» 1935: » » » 5 »
 » 1936: » » » 6 »
 » 1937: » » » 18 »
 et 3 exploitations privées.
 » 5 » »

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1938.			
	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire .	302 762,98	Dépenses, service ordinaire	457 681,09
Vente de documents des conférences	8 411,05	Versement au fonds de prévoyance	124 677,90
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences	223 305,04
Service ordinaire	279 596,01 ¹⁾		
» extraordinaire	214 893,99 ²⁾		
	805 664,03		805 664,03

¹⁾ Somme équivalent, au 31 décembre 1938, à 198 295 francs-or.

²⁾ Somme équivalent, au 31 décembre 1938, à 152 407 francs-or.

(Service des radiocommunications [suite])

3. Compte de l'exercice 1938 et budget pour l'année 1939.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1938		Dépenses.	Compte de 1938		Budget pour 1939	
francs suisses	francs suisses		francs suisses	francs suisses	francs suisses	francs suisses
128 129,75		I. Personnel	125 622,65 ¹⁾		159 523,70 ⁹⁾	
19 607,60		1. Traitements	21 017.— ²⁾		24 002,65 ¹⁰⁾	
16 385,40		2. Assurances	15 802,05 ³⁾		8 187,50	
475,50		3. Aides de bureau	488,45 ¹⁶⁾		—.	
	164 598,25	4. Gratifications		162 930,15		191 713,85 ¹¹⁾
	300.—	II. Frais de voyages		—.		300.—
	8 650.—	III. Loyers		8 650.—		8 650.—
		IV. Matériel de bureau				
1 000.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. .	496,30		800.—	
3 000.—		2. Mobilier	2 941.—		3 000.—	
	4 000.—			3 437,30		3 800.—
		V. Frais généraux de bureau				
1 600.—		1. Fournitures de bureau . . .	1 253,30		1 600.—	
1 700.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . .	1 477,40		1 700.—	
4 500.—		3. Affranchissements, expéditions	4 626,45		4 700.—	
2 000.—		4. Service.	1 896.—		2 000.—	
	9 800.—			9 253,15		10 000.—
		VI. Imprimés				
15 050.—		1. Journal des télécommunications	10 917,70		14 200.—	
142 000.—		2. Nomenclatures des stations . .	170 014,08		107 500.—	
41 800.—		3. Liste des indicatifs d'appel . .	40 897,24		26 300.—	
250.—		4. Statistique	220,05		200.—	
50.—		5. Carte des stations.	5 214,95		300.—	
10 700.—		6. Notifications et circulaires . .	8 369,60		13 000.—	
31 500.—		7. Liste des fréquences	31 577,58		36 800.—	
4 000.—		8. Imprimés divers	3 149,15		3 000.—	
—.		9. Vocabulaire des télécommunications	177,75 ⁴⁾		4 000.—	
	245 350.—			270 538,10		205 300.—
	751,75	VII. Imprévu		2 456,50 ⁵⁾		716,15
	1 000.—	VIII. Divers		125 093,79 ⁶⁾		1 500.—
	434 450.—	Total des dépenses		582 358,99		421 980.—

Recettes.

2 100.—		I. Vente d'imprimés			
165 600.—		1. Journal des télécommunications	2 452,10		2 400.—
50 000.—		2. Nomenclatures des stations . .	209 337,05		122 100.—
50.—		3. Liste des indicatifs d'appel . .	52 289,17		28 000.—
100.—		4. Statistique	95,90		80.—
3 000.—		5. Carte des stations	4 994,55		200.—
22 600.—		6. Notifications et circulaires . .	3 831,35		4 000.—
500.—		7. Liste des fréquences	26 835,82		28 100.—
—.		8. Imprimés divers	752,54		200.—
		9. Vocabulaire des télécommunications	—.		—.
	243 950.—			300 588,48	185 080.— ¹²⁾
	100.—	II. Imprévu		2 174,50 ⁵⁾	100.—
	—.	III. Solde actif de l'année dernière .		—.	—.
	244 050.—			302 762,98	185 180.—
	190 400.—	IV. Parts contributives des Etats		279 596,01 ⁷⁾	236 800.— ¹³⁾ ¹⁵⁾
	434 450.—	Total des recettes		582 358,99	421 980.—

Service extraordinaire.

Dépenses	332 000.—	IX. Frais spéciaux des conférences .	223 305,04	9 000.—
Recettes	6 000.—	Vente de documents des conférences	8 411,05	2 000.—
	326 000.—	Parts contributives des Etats	214 893,99 ⁸⁾	7 000.— ¹⁴⁾

¹⁾ Effectivement 169 849,40 fr. s., dont 44 226,75 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — ²⁾ Effectivement 17 191,55 fr. s., dont 1 389,50 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — ³⁾ Plus 778,20 fr. s. de salaires comptabilisés sous rubr. I. 3. — ⁴⁾ Dont 1 958,50 fr. s. d'intérêts perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — ⁵⁾ Dont 124 677,90 fr. s. versés au fonds de prévoyance, conformément à la décision prise par la conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938, 2^e assemblée plénière du 2 avril. — ⁶⁾ Correspondant à 198 295 francs-or, au 31 décembre 1938. — ⁷⁾ Correspondant à 152 407 francs-or, au 31 décembre 1938. — ⁸⁾ Effectivement 181 098,50 fr. s., dont 19 425,95 fr. s. à charge de la conférence européenne de radiodiffusion, 1939, et 2 148,85 fr. s. à charge du C. C. I. R. Stockholm, 1940. — ⁹⁾ Effectivement 27 238,85 fr. s., dont 2 913,90 fr. s. à charge de la conférence européenne de radiodiffusion, 1939, et 322,30 fr. s. à charge du C. C. I. R. Stockholm, 1940. — ¹⁰⁾ Effectivement 216 524,85 fr. s., compte tenu des notes ¹⁾ et ¹⁰⁾. — ¹¹⁾ Y compris une majoration de 40 % pour frais généraux, applicable à chaque document. — ¹²⁾ Correspondant à 167 944 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalent à 1 franc-or. Le crédit alloué par l'article 34 (1) du Règlement général des radiocommunications (révision du Caire 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, s'élève à 200 000 francs-or. — ¹³⁾ Correspondant à 4 964 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalent à 1 franc-or. — ¹⁴⁾ Le solde disponible jusqu'au crédit de 200 000 francs-or, soit 32 056 francs-or, sera versé au fonds de prévoyance conformément aux décisions mentionnées à la page 25 sous Fonds de prévoyance. — ¹⁵⁾ Pour ancienneté de service.

BERNE, le 8 mars 1939.

LE DIRECTEUR:
F. v. ERNST.